

	<b>Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration</b>	<b>N° d'ordre</b>  <b>24024</b>
	<b>Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE</b>	

Séance du : 29 Mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 23 mai 2024.

<b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u></b>			
Pascale FERCHAUD	Alain ROBIN	Anne ROUX	Etienne GOBIN
Nicole RENAUD	Thérèse-Marie MERCERON		
<b><u>ABSENTS EXCUSÉS</u></b>			
Emmanuelle MENARD	Véronique VILLEMONTÉIX	Sandra CAILTON	Yannick CHARRIER
Stéphanie FILLON	Anita BRIFFE	Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON
Francis CARCAUD	Josiane BOISSONNOT	Marie-Christine GARON	
<b><u>POUVOIRS</u></b>			
Madame Véronique VILLEMONTÉIX donne pouvoir à Monsieur Alain ROBIN.			
Madame Josiane BOISSONNOT donne pouvoir à Madame Nicole RENAUD.			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			
Monsieur Francis CARCAUD donne pouvoir à Monsieur Etienne GOBIN.			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

## FINANCES

### Affectation des résultats 2022 CHRS

Le compte administratif 2023 du budget pôle logement CHRS (du CIAS) a été transmis à la DREETS le 27 avril 2024.

Après l'étude du compte administratif, les services de la DREETS proposent que le déficit de fonctionnement 2022 du budget CHRS d'un montant de 691,22 € soit prélevé sur la réserve de compensation.

Il convient au Conseil d'Administration du CCAS d'accepter la proposition d'affectation du déficit 2022 du CHRS, d'un montant de de 691,22 € à prendre sur la réserve de compensation.

La réserve de compensation au 31 décembre 2024 s'élèvera ainsi à 32 535,41 €.

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20240529-DCA_2024_024-DE Date de réception préfecture : 12/06/2024
--

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

**12 JUIN 2024**

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'AFFECTER le déficit de fonctionnement 2022 de 691.22 € sur la réserve de compensation.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,



  
Pascale FERCHAUD

La secrétaire de séance,



Nicole RENAUD

Accusé de réception en préfecture  
079-267900058-20240529-DCA\_2024\_024-DE  
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

12 JUIN 2024